

COMMUNE DE
 CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

N° 136/2022/7.1.7	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre à 18 h,
Date convocation : 21/10/2022	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUX, SINIBALDI N., TUCA MM. VIDAL, BACCOU, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, LAMIEL, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.
Absents -Excusés :	Mmes ALLEMAND, BOFFA, M. MARTIN
Procurations :	M. DAMBLEMONT à Mme COUDERC, M. GUILLEMET à M. LAMIEL, Mme ROUQUET TAFANI à Mme CHAVARDEZ

Elus en exercice : 27	Objet : Décision modificative n°4 – Budget Communal
Présents : 21	
Absents : 3	
Procurations : 3	
Votants : 24	

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que compte tenu de l'évolution des dépenses il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget principal 2022 de la Commune de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
60611 – Eau et assainissement	5 200 €	10226 – Taxe d'aménagement	3 114 €
60612 – Energie - Electricité	19 851 €	2111 – Terrain nus Op 912 – Acquisitions terrains	6 314 €
60622 – Carburants	6 000 €	2115 – Terrains bâtis Op 985 – Désenclaver centre bourg	1 500 €
60623 – Alimentation	5 000 €	2158 – Autres installations Op 969 – Mise en sécurité bâtiments communaux	1 417 €
60631 – Fournitures d'entretien	5 000 €	2315 – Installations, matériel et outillages techniques Op 997 – Maraichage	5 000 €
6135 – Locations mobilières	844 €	2315 – Installations, matériel et outillages techniques Op 973 – Aménagement espaces verts	2 814 €
615221 – Entretien et réparations de bâtiments publics	10 000 €	2315 – Installations, matériel et outillages techniques Op 993 – Esplanade gare	- 14 428 €
6251 – Voyages et déplacements	2 505 €	2315 – Installations, matériel et outillages techniques Op 991 – Cantine groupe élémentaire	- 5 731 €
6261 – Frais d'affranchissement	600 €	Total	0 €
63512 – Taxes foncières	10 000 €		
65548 – Autres contributions	14 500 €		
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	3 000 €		
678 – Autres charges exceptionnelles	- 3 000 €		
022 – Dépenses imprévues	- 79 500 €		
Total	0 €		

REÇU EN PREFECTURE
 Le 02/11/2022
 Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 24 voix pour,

- **APPROUVE** les virements de crédits de la Décision Modificative n°4 tels que présentés ci-dessus sur le budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 02 novembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC

